



nehs

RAPPORT GROUPE SUR LA SOLVABILITÉ  
ET LA SITUATION FINANCIÈRE 2019

nehs

*Nouvelle entreprise humaine en santé*

SFCR • 31 décembre 2019

# SOMMAIRE ET SYNTHÈSE

# SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>5</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>7</b>
A.1 ACTIVITE.....	7
A.2 RESULTAT DE SOUSCRIPTION .....	12
A.3 RESULTAT DES INVESTISSEMENTS .....	12
A.4 AUTRES PRODUITS ET DEPENSES IMPORTANTS .....	12
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>14</b>
B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	14
B.2 EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE.....	19
B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES ET EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA) .....	19
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....	22
B.5 FONCTION AUDIT INTERNE.....	24
B.6 FONCTION ACTUARIELLE.....	26
B.7 SOUS-TRAITANCE .....	26
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>29</b>
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	29
C.2 RISQUE DE MARCHE.....	30
C.3 RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE.....	31
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE.....	31
C.5 RISQUE OPERATIONNEL.....	32
C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS .....	32
C.7 INFORMATION SUR LA SENSIBILITE AUX RISQUES .....	33
<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>36</b>
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b> .....	<b>38</b>
E.1 FONDS PROPRES .....	38
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	39
BILAN (ETAT PRUDENTIEL S.02.01) .....	41
PRIMES, PRESTATIONS ET FRAIS (ETAT PRUDENTIEL S.05.01) .....	42
PRIMES, PRESTATIONS ET FRAIS PAR PAYS D'ORIGINE (ETAT PRUDENTIEL S.05.02) .....	44

nehs

FONDS PROPRES (ETAT PRUDENTIEL S.23.01).....	45
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS (SCR) (ETAT PRUDENTIEL S.25.01) .....	46

## SYNTHÈSE

*Nehs* est un groupe prudentiel et un conglomérat financier à tête assurance opérant dans les secteurs de l'assurance (santé et prévoyance) au travers des Mutuelles MNH et MNH Prévoyance, la banque au travers de la Banque Française Mutualiste et les services. Son objectif est d'être, par cette diversification, un acteur mutualiste de référence dans le monde de la santé vis-à-vis des établissements et des personnels du monde médical.

Depuis 2015, le Groupe a mis en place un dispositif de gouvernance permettant sa mise en conformité avec les nouvelles obligations réglementaires de Solvabilité 2 et la Directive FICOD (qui concerne les conglomérats) et de faire face aux défis liés à sa construction récente et à la diversité de ses activités.

Opérant sur des branches d'activité variées réglementées (dans le domaine de la banque et de l'assurance) classiques mais diverses, le groupe a un profil de risque diversifié.

Pour faire face à son exposition aux risques, le Groupe dispose d'un niveau de fonds propres

suffisant au regard du capital de solvabilité réglementaire requis.

Le Groupe a enregistré des dépréciations sur son portefeuille de participations. Ces dépréciations n'ont cependant pas affecté fortement sa solvabilité réglementaire, qui reste stable. En effet, les dépréciations ont principalement affecté le poste des *goodwills*, qui est, par principe, éliminé *ex-ante* des fonds propres prudentiels du Groupe.

Les éléments présentés dans ce rapport ne prennent pas en compte l'impact de la crise COVID 19 dont la survenance et les impacts sont postérieurs à l'année 2019.

Une analyse desdits impacts sera réalisée dans le cadre des rapports narratifs 2020, étant précisé que, d'après les derniers éléments connus à la date de la rédaction du présent rapport, la solvabilité du groupe et des mutuelles du groupe n'est pas remise en cause par cette crise.

## *nehs* en chiffres



**1,3 milliard d'€**  
de chiffre d'affaires  
en 2019



**6 000**  
collaborateurs  
salariés (ETP)



**1 200 000**  
clients  
bancaires



**5 000**  
établissements sanitaires  
et médico-sociaux  
clients



**3 pôles d'expertises :**  
assurance, banque, services non financières  
(industriels, prestations intellectuelles,  
digital et média)

# PARTIE A

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 ACTIVITÉ

A.2 RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

A.3 RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS

A.4 AUTRES PRODUITS ET DÉPENSES IMPORTANTS

## A. Activité et résultats

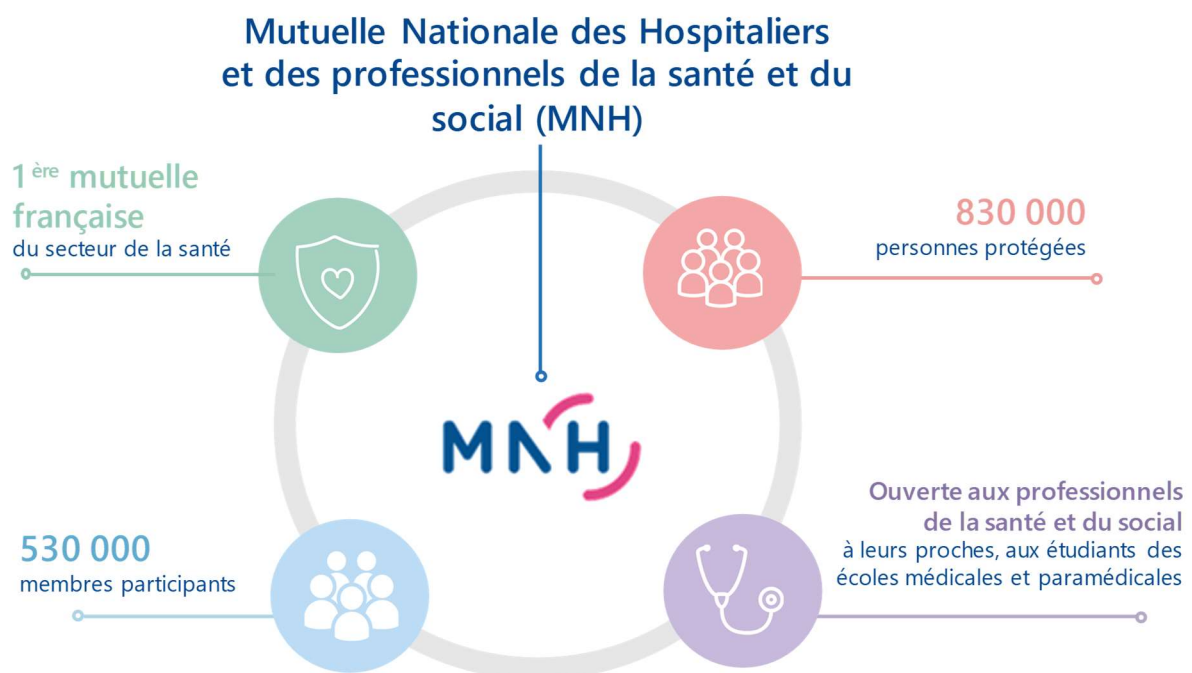
### A.1 Activité

#### A.1.a Dénomination, forme juridique et siège de l'entité de tête

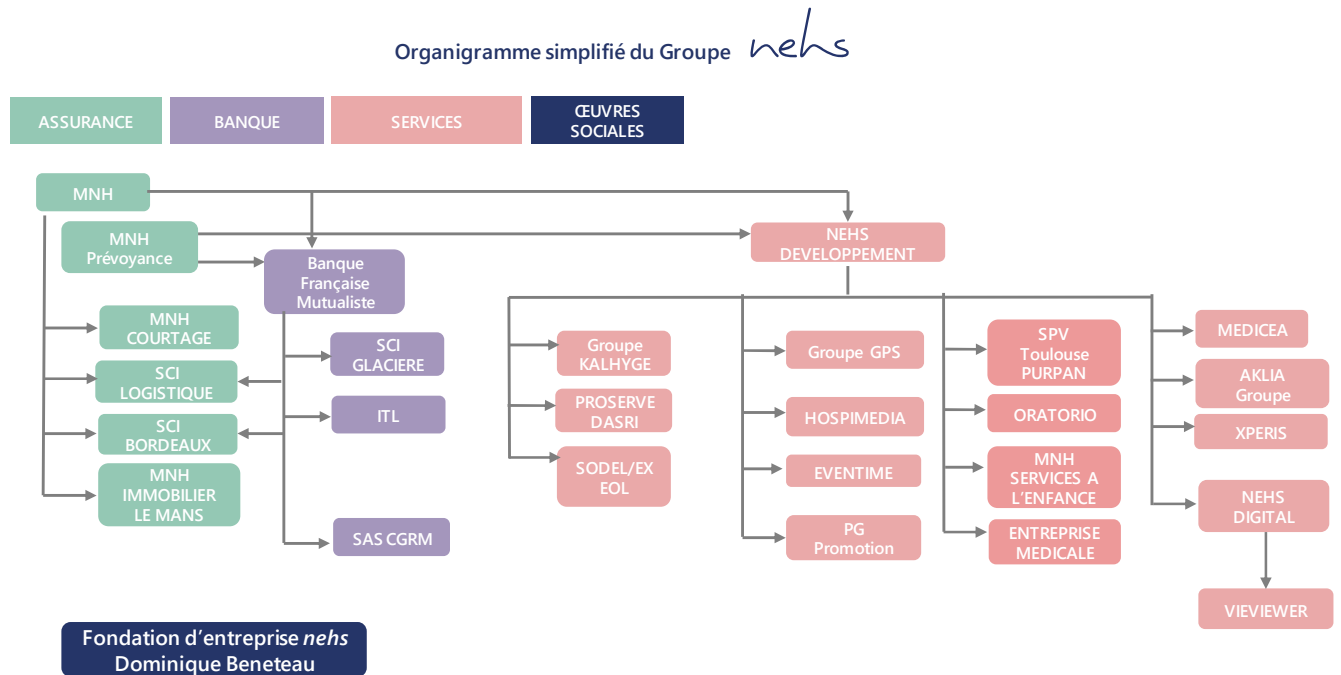
Le Groupe *nehs* a été créé autour de la Mutuelle Nationale des Hospitaliers « MNH » qui en est l'entité de tête.

Entité de tête	L'entité de tête du Groupe est la mutuelle MNH
Autorité de contrôle	Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex Téléphone : 01 49 95 40 00
Commissaires aux comptes	<b>Cabinet Grant Thornton</b> 29, Rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine Représenté par Cyril BROGNIART
	<b>Cabinet Emargence</b> 19, Rue Pierre Sémard 75009 Paris Représenté par Yann-Eric PULM

La MNH est une personne morale de droit privé à but non lucratif, régie par le livre II du Code de la mutualité.



A.1.b Structure juridique et organisationnelle du Groupe et liste des filiales du Groupe  
L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2019 se présente ainsi :



Le Groupe est opérationnellement structuré en 3 pôles : assurance, banque, services ; auxquels s'ajoute la Fondation.



Pour le pôle Assurance

- **La MNH et MNH Prévoyance**, mutuelles « sœurs » portant des risques assurance de personne (santé, prévoyance),
- **MNH Courtage**, cabinet de courtage captif, distribuant les contrats IARD et Vie aux adhérents MNH ou MNH Prévoyance,
- **SCI MNH Bordeaux et SCI Logistique MNH**, sociétés civiles immobilières,
- **MNH Immobilier Le MANS**, SAS dédiée au projet immobilier du Mans destiné aux étudiants et jeunes professionnels hospitaliers travaillant au CHU du Mans,





### Pour le pôle Banque

- **Banque Française Mutualiste**, société anonyme coopérative de banque qui s'adresse aux agents du secteur public et leurs ayants-droit,
- **SCI la Glacière**, propriétaire de l'immeuble hébergeant le siège social parisien de la banque,
- **ITL, SAS – Ingénierie Technique et Location** - assurant le financement et l'accompagnement de ses clients dans le cadre de la location des équipements nécessaires à leur activité.
- **CGRM**, assurant le recouvrement de créances pour la Banque Française Mutualiste et pour les mutuelles sociétaires.



### Pour le pôle Services

**Pour le pôle Service**, *nehs* Développement, *holding* financière et animatrice a vocation à porter les services:

- Industriels
- Médias/prestations intellectuelles
- Digitaux

Les sociétés industrielles :

- **Le groupe Kalhyge**, pour la location et entretien de vêtements, de linge et équipement d'hygiène,
- **Proserve DASRI**, pour la collecte et au traitement des déchets de soins à risques infectieux,
- **Sodel**, entité concevant et fabricant de produits d'hygiène professionnelle et de désinfection en milieu médical,

Les sociétés médias et prestations intellectuelles :

- **Le groupe GPS**, groupe de média/presse dédié aux professionnels de Santé (Quotidien du Médecin, Quotidien du Pharmacien, Le Généraliste), regroupé avec IZEOS portant les sites affinitaires dédiés au monde de la Santé (Infirmiers.com, aidesoignant.com, cadresoignant.com, remede.org, reseauchu),
- **Hospimédia**, le média des décideurs de la Santé et du Social.
- **PG Promotion**, société spécialisée dans l'organisation de salons professionnels,

- **Eventime**, entité également spécialisée dans l'organisation de congrès.
- **Oratorio**, pour l'accompagnement des directions d'établissements hospitaliers sur tout type de conseils en management en restructuration, en prévention, en ressources humaines ou encore en stratégie,
- **L'entreprise médicale**, société de formation spécialisée dans l'organisation des secteurs sanitaire et médico-social,
- **MNH Services à l'Enfance**, SAS dédiée aux services de création, conseil, gestion de crèche et de modes de garde

Les sociétés du secteur digital :

- **Medicea**, opérateur de service spécialisé dans la gestion de la relation patient multicanal au travers d'une plateforme téléphonique, depuis la demande d'information jusqu'à la prise de rendez-vous,
- **Aklia**, propose des offres pour améliorer l'accueil et le confort des patients lors de séjours dans un établissement de soins avec une offre de divertissements et de e-hospitalité,
- **NEHS DIGITAL**: résultant de la fusion de :
  - **Keldoc**, éditeur / opérateur d'un système de prise de rendez-vous en ligne auprès des professionnels de santé,
  - **Apicea**, éditeur / opérateur de solutions de digitalisation (wifi principalement) des hôpitaux, cliniques et centres de soin,
  - **Acetiam**, éditeur / opérateur de solutions télémédecine,
  - **NGI Group**, acteur dédié à l'accompagnement des centres d'imagerie : fourniture des matériels, éditeur de logiciels,
  - **Médibase**, éditeur d'une solution informatique de gestion de l'activité médicale des cabinets médicaux et établissements spécialisés,
- **Viewer**, distributeur d'une solution de visualisation des données médicales d'un patient (ligne de vie),
- **Xperis**, revendeur / intégrateur de logiciels spécialisés dans les solutions d'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information de santé.



## La Fondation d'entreprise *nehs* Dominique Bénéteau

La MNH, pilier fondateur autour duquel *nehs* s'est construit, mène depuis toujours une politique d'action sociale volontariste et ambitieuse. C'est dans cette optique que le Groupe s'est doté d'une structure à vocation philanthropique à la hauteur de son engagement : **une Fondation d'entreprise**

La Fondation *nehs* Dominique Bénéteau a décidé de soutenir la chaîne de solidarité humaine qui opère à chaque étape d'un parcours de vie, de santé ou de soins.

En prenant soin du lien qui unit les individus, et en replaçant la relation humaine au cœur de la santé, elle tisse une nouvelle forme de solidarité.



En 2019, la Fondation s'est entourée de 4 partenaires emblématiques, soutenant pluri-annuellement 4 projets à fort impact, et illustrant le positionnement de la Fondation en créant plus de lien humain dans la santé.

Parallèlement, la Fondation, dans le cadre de son appel à projets inaugural, lancé en mars 2019, ayant pour objet d'identifier et de soutenir des actions menées ou parrainées par des professionnels de santé, mettant le lien humain et la relation au cœur de leur réalisation, a récompensé 13 porteurs de projets à hauteur d'une enveloppe globale de 400 000 €.

### Prendre soin de l'humain dans la santé

“La relation entre patients, familles, professionnels du soin, proches :  
gage d'une santé mieux vécue par tous”

### Présence internationale

Le Groupe a une présence modeste mais diversifiée et en augmentation à l'international à travers ses entités (SODEL, NEHS DIGITAL, ITL notamment). Actuellement, 98,5% de son chiffre d'affaire est réalisé en France.

## A.2 Résultat de souscription

Le résultat technique de souscription du Groupe est obtenu par addition des résultats techniques de MNH et de MNH Prévoyance présenté dans le tableau ci-dessous.

*Résultat technique des opérations Vie et non vie 2019 et 2018 (agrégation MNH et MNH Prévoyance)*

En M€	2 019	2 018
Résultat technique des opérations vie	-2	11
Résultat technique des opérations non vie	11	13
Résultat technique total	9	24

Ce résultat est principalement affecté par des impacts des charges des placements (pour -21 M€).

## A.3 Résultat des investissements

Les résultats des placements sont les suivants pour le Groupe (mutuelles d'assurance et banque) :

*Résultat des placements 2019 et 2018 (assurance, banque et total)*

En M€	2 019	2 018
Résultat des placements assurance	-72	12
Résultat des placements banque	19	18
Total : résultat des placements groupe	-53	30

Le résultat des placements en assurance a été affecté en 2019 par :

- des dépréciations passées sur les titres de participations à hauteur de 74 M€
- un défaut sur un produit structuré adossé à l'émetteur Rallye qui a impacté le résultat des placements à hauteur de 9,8 M€.

Le résultat des placements bancaire est lui stable.

Le Groupe n'a réalisé aucun investissement dans des opérations de titrisation en 2019.

## A.4 Autres produits et dépenses importants

Le résultat d'exploitation courant du Groupe sur les exercices 2019 et 2018 se décompose ainsi :

En M€	2 019	2 018
Produits d'exploitation courants	1 297	1 301
Charges d'exploitation courantes	-1 277	- 1 254
Résultat d'exploitation courant	20	47

Le résultat d'exploitation courant est en baisse principalement du fait d'une baisse du résultat opérationnel (-15 M€) et une baisse du résultat financier (-12 M€).

# PARTIE B

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE
- B.2 EXIGENCE DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ
- B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES ET ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)
- B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE
- B.5 FONCTION AUDIT INTERNE
- B.6 SOUS-TRAITANCE

## B. Système de Gouvernance

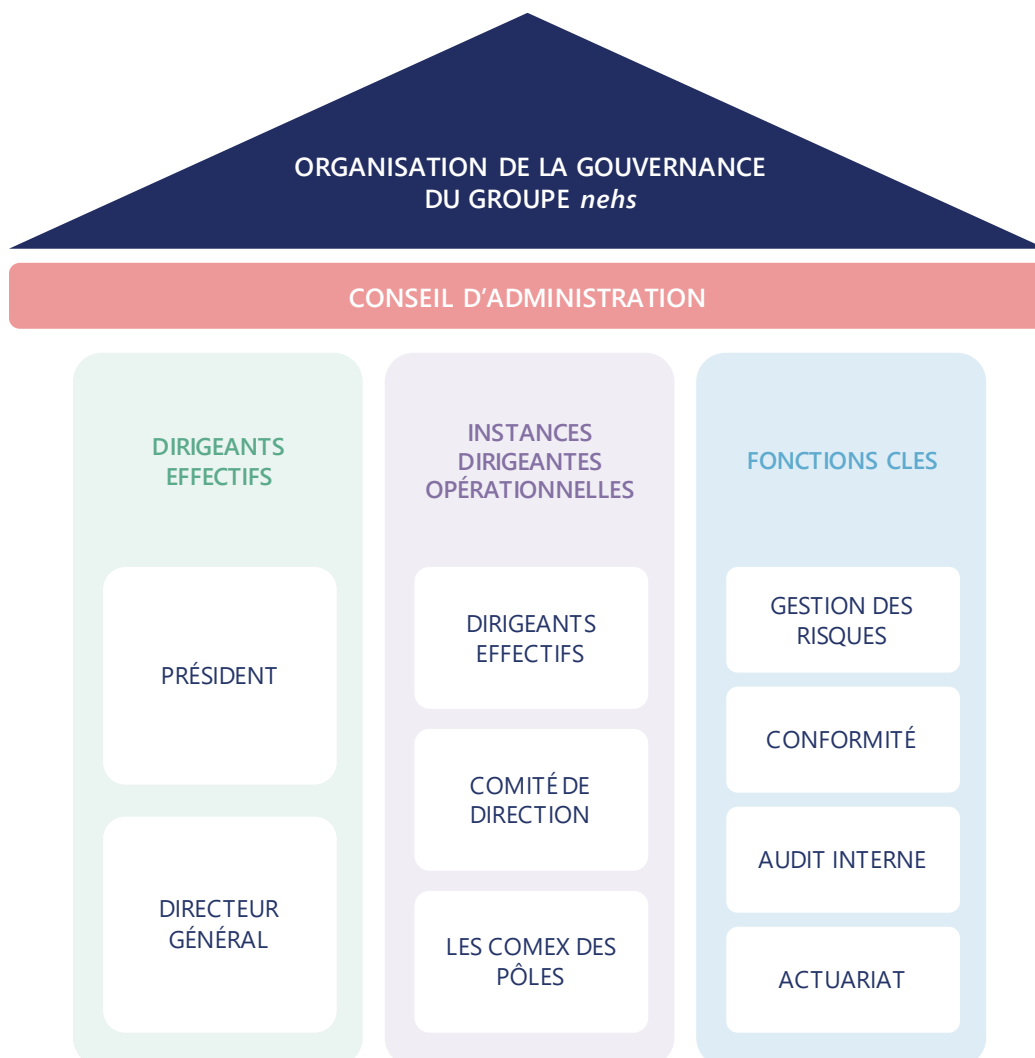
### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.a Informations générales

Le Conseil d'Administration du Groupe et le Dirigeant Opérationnel du Groupe sont ceux de la MNH qui en est l'entité de tête. Le Groupe s'est néanmoins doté d'instances propres.

La gouvernance du Groupe *nehs* est fondée sur la complémentarité entre :

- le Conseil d'Administration, (celui de MNH, entité de tête du Groupe)
- les dirigeants effectifs,
- les responsables des fonctions clés (Actuariat, Risques, Vérification de la conformité et Audit interne) qui rendent compte au Conseil d'Administration.



## Le Conseil d'Administration

Le Groupe est administré par un Conseil de 33 membres, élus pour une durée de six ans, et renouvelable par tiers tous les deux ans. Le Conseil d'Administration se réunit à minima 3 fois dans l'année. Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni à 21 reprises (8 fois au titre du Conglomerat<sup>1</sup>, 5 fois avec le Conseil d'administration de MNH Prévoyance au titre du Groupe<sup>2</sup>, et 8 fois au titre de la MNH seule), en raison du nombre des dossiers à traiter.

Les principales prérogatives du Conseil d'Administration sont fixées dans les statuts de la Mutuelle. Il assume la responsabilité finale du respect par le Groupe des dispositions législatives, réglementaires et administratives liées notamment aux directives Solvabilité 2 et FICOD traitant respectivement de la réglementation de l'assurance et de celle des conglomerats financiers.

### Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie sur le comité de coordination, un comité d'audit et un comité des risques pour préparer les travaux et particulièrement ceux du groupe.

#### Le comité de coordination

Le comité de coordination a été créé en 2018 et s'est réuni 20 fois au cours de l'exercice.

Présidé par le Président du Conseil d'Administration de la MNH, le comité de coordination est constitué de 7 membres parmi les membres du Conseil d'Administration dont le Président de la MNH.

Le comité de coordination a pour objet d'assurer la coordination des politiques prudentielles des entités entrant dans le périmètre de combinaison du groupe constitué de la mutuelle et de ses filiales, au sens de l'article L. 356-1 du code des assurances, et d'assister dans ses travaux le comité d'audit visé à l'article 68. Le comité de coordination assure notamment, pour l'ensemble des entités du Groupe le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et assure le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques du groupe constitué de la mutuelle et de ses filiales, au sens de l'article L. 356-1 du code des assurances. Il rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions.

<sup>1</sup> Les réunions de Conseil d'Administration dites « de conglomerat » réunissent les membres du Conseil d'Administration de la MNH pour traiter des questions du conglomerat

<sup>2</sup> Les réunions du Conseil d'administration dites « de Groupe » réunissent les membres des conseils d'administration de la MNH et de MNH Prévoyance pour traiter de questions de Groupe. Il s'agit de réunions non délibératives

## Le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration s'appuie pour les questions portant sur l'audit interne et les comptes du Groupe sur le comité d'audit de MNH, son entité de tête. Ce comité est établi conformément à l'article L823-19 du code de commerce et aux statuts de la Mutuelle MNH.

Composé d'administrateurs de la MNH et d'administrateurs invités de MNH Prévoyance et de la Banque Française Mutualiste, il examine préalablement au Conseil d'Administration de la MNH les grandes décisions et orientations qui sont prises concernant la clôture des comptes de Groupe, l'audit de Groupe.

Ce comité examine aussi les conclusions des auditeurs externes sur les comptes du Groupe. Les décisions sont présentées sous la responsabilité du Directeur Général.

Le Comité d'Audit s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2019.

## Le Comité des Risques

Le Comité des Risques a été créé en 2019 et s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice. Composé d'administrateurs de la MNH et d'administrateurs invités de MNH Prévoyance, il examine préalablement au Conseil d'Administration de la MNH les grandes décisions et orientations qui sont prises concernant le système de gestion des risques et l'ORSA.

En outre des comités susmentionnés, le Conseil d'Administration s'est également doté d'un comité de gestion des placements<sup>3</sup> et d'un comité de communication.

## Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs pour le Groupe sont :

- le Président,
- le Dirigeant Opérationnel (ou Directeur Général),

Les dirigeants effectifs assument un rôle spécifique de représentation du Groupe notamment auprès des instances de contrôle (ACPR notamment).

---

<sup>3</sup> Ce comité couvre le périmètre de la MNH et de MNH Prévoyance



## Les instances dirigeantes opérationnelles Groupe

Les instances dirigeantes opérationnelles sont les suivantes :

- les dirigeants effectifs
- le comité de direction

## Les fonctions clés

Le Groupe est doté de 4 fonctions clés dotée chacune d'un responsable :

- la fonction gestion des risques
- la fonction de vérification de la conformité
- la fonction d'audit interne
- la fonction d'actuariat

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

### B.1.b Changement important du système de gouvernance

En novembre 2019, la mutuelle a signifié à l'ACPR un changement du Dirigeant Opérationnel. D'autre part, la mutuelle a fait le choix de disposer uniquement de deux Dirigeants effectifs (le Président et le Dirigeant Opérationnel).

M. MONESTIER a remplacé M. CHAPUIS en tant que Dirigeant Opérationnel de la mutuelle.

### B.1.c Rémunération de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Les administrateurs de la MNH ne sont pas rémunérés. Les frais liés à leur activité d'administrateur leur sont remboursés.

Les administrateurs membres du Comité de coordination perçoivent une indemnité dans les conditions suivantes :

- 1 PMSS pour le Président et les Vice-Présidents,
- 0,5 PMSS pour les Présidents de la Fondation et du Comité de gestion « A cœurs ouverts »,
- en cas de cumul des mandats au sein du Groupe<sup>4</sup> les indemnités sont plafonnées à 1,5 PMSS.

Les cadres dirigeants ont une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable fonction de l'atteinte d'objectifs. Cette rémunération variable est une fraction minoritaire du montant de la rémunération fixe dans tous les cas. Cette rémunération variable ne comprend pas d'attribution d'option sur action ou d'actions.

---

<sup>4</sup> Notamment mandat Banque Française Mutualiste

neh

Il n'existe aucun régime spécifique de retraite additionnel pour les membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle du Groupe et pour les responsables des fonctions clés de Groupe.

Aucune transaction rentrant dans la catégorie des « transactions importantes conclues avec des actionnaires, les membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle » du Groupe n'a été conclue en 2019.

## B.2 Exigence de compétence et d'honorabilité

Conformément à l'article 42 de la directive Solvabilité 2, transposées à l'article L.114-21 du code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

La candidature des administrateurs de MNH fait l'objet d'une demande et d'une vérification de pièces justificatives. Un dispositif de formation est conçu avec la volonté d'une part, de leur offrir un programme de formation en adéquation avec leurs besoins, responsabilités et fonctions et d'autre part, de satisfaire pleinement aux exigences réglementaires.

Dans le respect des dispositions du code de la mutualité (article 114-25), les nouveaux administrateurs sont systématiquement invités à participer à une formation visant à leur permettre d'approfondir leurs connaissances du fonctionnement institutionnel des mutuelles, des bases des mécanismes comptables et règles prudentielles et d'identifier leur responsabilité civile et pénale.

Les dirigeants effectifs sont nommés par le Conseil d'Administration qui évalue leur compétence en analysant leur expérience professionnelle. Leur honorabilité est appréciée suite à l'examen de leur casier judiciaire.

## B.3 Système de gestion des risques et évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

### B.3.a Objectifs, stratégies, processus et procédures de *reporting* par catégorie de risques

En application de l'article 44 de la directive Solvabilité 2 et de l'article 259 des actes délégués, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration.

Cette organisation est complétée par une démarche précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risque.

#### Composition du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques du Groupe comprend :

- des politiques écrites Groupe,
- des procédures et règles (procédures d'alerte, limites internes de risques, procédure de *reporting* interne...),
- des processus (ORSA, études actif-passif...),
- une documentation (piste d'audit de l'ORSA...),
- des systèmes, outils et modèles de calcul et de *reporting*,
- des fonctions.

Il a pour objectifs de « déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques. »<sup>5</sup> [...]

« Il couvre, au minimum, la souscription et le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, en particulier dans les instruments financiers à terme, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel ainsi que la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque. »

### **Principes retenus par le Groupe concernant son système de gestion des risques**

Le système de gestion des risques doit constamment être amélioré et adapté aux évolutions du Groupe et de son environnement. Parmi les moyens identifiés pour ce faire, il y a le processus ORSA et l'audit de ses différentes composantes.

Au-delà de la contrainte réglementaire qui pèse plus spécifiquement sur les entités réglementées du Groupe (pratiquant la banque et l'assurance), le système de gestion des risques du Groupe doit concourir à la protection des entités non réglementées du Groupe en elles-mêmes.

### **Instances intervenant dans le système de gestion des risques**

Le système de gestion des risques est sous l'autorité du Conseil d'Administration et du Directeur Général. Le Conseil d'Administration valide les grandes orientations concernant le système de gestion des risques et notamment l'ORSA. Il est l'organe responsable du système de gestion des risques.

L'ORSA est présenté dans un premier temps au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint Finance et Stratégie avant d'être présenté au Comité des Risques puis au Conseil d'Administration.

### **Reporting interne de la gestion des risques de Groupe**

La gestion des risques du Groupe établit un reporting interne couvrant à minima :

- La description du capital de solvabilité réglementaire (SCR) de Groupe et la couverture du SCR de Groupe (trimestriellement revu)
- Un suivi des risques de marché comprenant : la description des principaux risques actif-passif au niveau des entités d'assurance et bancaires du Groupe (annuellement) ainsi que le suivi des concentrations principales par émetteur et sur le secteur immobilier (annuellement),
- Un suivi des opérations intragroupe significatives,
- Un suivi de la liquidité.

---

<sup>5</sup> Article 44 de la Directive 2009/138/CE

## Le rôle de la fonction gestion des risques et son intégration dans la structure organisationnelle

Le responsable de la fonction gestion des risques Groupe :

- participe au comité des risques,
- présente les rapports narratifs légaux (*ORSA RSR, SFCR*) au comité des risques, et au Conseil d'Administration
- a, au besoin, un lien direct avec le Conseil d'Administration et régulièrement avec la Direction Générale.

Le système de gestion des risques du Groupe assure une cohérence avec le système de gestion des risques et de contrôle interne des entités réglementées du Groupe (MNH, MNH Prévoyance et Banque Française Mutualiste) en application de l'article 246 de la Directive 2009/138/CE en :

- mettant en cohérence les politiques écrites des entités avec les politiques écrites du Groupe, notamment en matière de gestion des risques,
- organisant la participation des responsables des fonctions clés Groupe aux comités des risques et des comités des placements des entités réglementées,
- organisant une cohérence méthodologique dans l'établissement de la cartographie des risques des entités du Groupe et du Groupe lui-même.

### B.3.b ORSA

Le Groupe procède annuellement à une évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus réglementaire *ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)*.

Le processus *ORSA* est piloté opérationnellement par la fonction clé gestion des risques du Groupe sous la responsabilité de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration se prononce sur les résultats des risques traités dans le cadre de l'*ORSA*.

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité. Pour cela, la démarche *ORSA* de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- 1. Besoin global de solvabilité :** le besoin global de solvabilité est conçu, comme étant une description des risques du Groupe et une évaluation des moyens et dispositifs nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer ces risques.
- 2. L'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires du pilier 1 :** cette étude évalue la capacité du Groupe à couvrir ses obligations réglementaires de solvabilité dans le futur. Ce volet présente notamment des simulations de scénarios de crise pertinentes compte tenu du profil de risque de l'organisme.
- 3. La déviation du profil de risque par rapport aux hypothèses de calcul du SCR :** cette partie évalue pour les risques les plus importants les différences éventuelles entre les hypothèses prises

dans le calcul réglementaire du capital de solvabilité réglementaire (SCR) avec la formule standard, et le profil de risque réel du Groupe

Les études faites dans le cadre de l'ORSA donnent lieu à des préconisations qui sont débattues en comité des risques et en comité d'audit puis la réponse proposée aux préconisations est validée en Conseil d'Administration.

Ces préconisations ont trait, le plus souvent, à l'amélioration du système de gestion des risques du Groupe ou dans certains cas à la stratégie du Groupe.

## B.4 Système de contrôle interne

### B.4.a Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres du Groupe qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources,
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration et/ou la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la lutte contre le risque de fraude.

Le contrôle interne, à caractère permanent, repose sur deux niveaux :

- les contrôles de 1er niveau réalisés préalablement ou simultanément à l'exécution d'une opération par chaque collaborateur dans le cadre de sa fonction ou par sa hiérarchie,
- les contrôles de 2ème niveau réalisés par des collaborateurs indépendants de l'activité opérationnelle et visant à s'assurer de la pertinence et de la réalisation des contrôles de 1er niveau.

Le dispositif porte sur l'intégralité du dispositif de mesure et de surveillance des risques (crédit, marché, opérationnels ...). Ce dispositif est constamment revu pour s'adapter à l'évolution du périmètre du Groupe.

#### B.4.b Information sur la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité du Siège a un rôle de coordination entre les différentes fonctions de vérification de la conformité (du Siège, de MNH, MNH Prévoyance et de la Banque Française Mutualiste), le but étant de garantir une cohésion du Groupe en matière de conformité. Cette coordination est notamment mise en œuvre via la tenue, de manière régulière, d'un Club de Conformité réunissant l'ensemble des fonctions de vérification de la conformité.

Elle n'a pas vocation à se substituer aux fonctions de vérification de la conformité des entités réglementées (Banque Française Mutualiste, MNH et MNH Prévoyance).

Elle a pour mission d'assurer une vision globale de l'ensemble des risques de non-conformité au niveau du Groupe en étant, d'une part, informée des risques et des contrôles de conformité dans les entités réglementées, et, d'autre part, en s'assurant directement de la conformité dans les entités non réglementées.

Les missions de la Vérification de la conformité du Siège nécessitent un travail transverse à l'ensemble des entités du Groupe, requérant le concours de diverses fonctions, tant du Siège que des entités (achats, DAF, autres fonctions clés, etc.).

La fonction de vérification de la conformité est en charge :

- De l'**animation** de la conformité :
  - en cherchant à vérifier la bonne mise en œuvre des obligations légales et réglementaires applicables au sein du Groupe ;
  - en identifiant ou en contribuant à l'identification des risques de non-conformité ;
  - en mettant en place une politique de conformité Groupe ;
  - en diffusant la conformité dans la culture du Groupe ;
  - en établissant annuellement un plan de conformité Groupe ;
  - en émettant des avis auprès des instances dirigeantes du Groupe en matière de risque de non-conformité ;
  - en contribuant par ses travaux (notamment le recensement des incidents de conformité) à l'amélioration de la cartographie des risques et au contrôle interne du Groupe, sous l'angle de la conformité ;
  - en donnant un avis dans le cas d'émission de capital.
  
- Du **reporting** auprès du Conseil d'Administration et des instances dirigeantes du Groupe (Direction Générale du Groupe), notamment en leur adressant le rapport annuel de conformité et, si nécessaire, en émettant des alertes.

- Du **contrôle** de la conformité au sein du Groupe, en identifiant des contrôles de conformité et en suivant les actions de contrôle, voire en réalisant directement des contrôles dans certains cas.

La fonction de vérification de la conformité rédige :

- Une politique écrite Groupe qui :
  - définit les grandes orientations que doivent suivre les entités en matière de conformité, et en particulier les entités réglementées, qui doivent s’y référer pour déterminer leur propre politique de conformité ;
  - peut être revue annuellement, en fonction des besoins et des évolutions de la réglementation et/ou du Groupe ;
  - est validée par le Conseil d’Administration.
  
- Le rapport de conformité annuel du Groupe qui :
  - rend compte des travaux réalisés sur la base de ce qui a été planifié dans le plan de conformité ;
  - est présenté au Conseil d’Administration ;
  - alimente le rapport interne du contrôle interne, qui est présenté au Conseil d’Administration ; reprend en synthèse les éléments principaux des rapports de conformité émis par les entités réglementées (ou équivalents).
  
- Le plan de conformité du Groupe qui :
  - est établi et présenté au Conseil d’Administration à la même période que les plans de conformité de MNH et MNH Prévoyance. Il n’intègre pas les questions de conformité de ces entités qui sont traitées dans leurs propres plans de conformité *solos* ;
  - est validé par le Conseil d’Administration.

## B.5 Fonction Audit interne

L’Audit interne est une activité indépendante et objective qui donne au Groupe et aux filiales qui lui ont délégué leur audit interne une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de leurs opérations en leur proposant des conseils et axes d’amélioration qui contribuent à créer de la valeur ajoutée. Il aide les entités du Groupe à atteindre leurs objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, leurs processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d’entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Lors de la réalisation de ses missions, l’Audit interne est chargé d’apporter un appui au management des entités afin de déterminer les risques opérationnels, leur criticité et d’analyser les systèmes et processus de contrôle interne mis en place et d’élaborer des recommandations pour atteindre une gestion plus efficace et efficiente des entités.

Par son intervention, l’Audit interne est un appui aux entités du Groupe afin d’optimiser la gestion des activités. L’Audit interne n’exerce ni autorité ni responsabilité dans les activités qu’il audite. Ses



recommandations et avis ne peuvent dès lors décharger le Management des responsabilités qui lui sont dévolues.

L'Audit interne exerce son rôle dans le respect de principes d'intervention précis et clairement définis qui sont le gage de son professionnalisme et de son intégrité. Ses analyses et recommandations portent sur le fonctionnement du Groupe *nehs* et de ses filiales et non sur les personnes auditées. Ces principes sont les suivants :

- Indépendance
- Objectivité
- Confidentialité
- Compétence
- Contribution à l'atteinte des objectifs du Groupe

Les auditeurs conduisent, quant à eux, les missions sans préjugé, en toute objectivité, impartialité et intégrité. Ils ont un accès illimité aux documents, informations et données qui ont un lien avec l'objet de leur mission, sous réserve des interdictions légales ou réglementaires et autres limites pouvant être fixées par écrit par le Directeur Général et/ou le Président du Comité d'Audit.

Dans le cadre de leur mission, les auditeurs peuvent s'entretenir avec tout membre du personnel, quel que soit son grade et sa fonction et assister à des réunions en lien avec la mission d'audit. Tout membre du personnel des services audités doit collaborer et fournir assistance, avec diligence, aux auditeurs internes pendant la conduite de la mission. L'Audit interne peut également avoir recours à des prestataires extérieurs dans le cadre de la réalisation de missions d'audit.

Les auditeurs réalisent leurs travaux en concordance avec les « Normes pour la pratique professionnelle de l'Audit interne » et le « Code de déontologie » rédigés par l'Institut des Auditeurs Internes (IIA) et suivent une méthodologie formalisée dans la charte de l'Audit Interne. Cette charte, approuvée par le Comité d'audit du 5 juin 2018 et le Conseil d'Administration de la MNH et MNH Prévoyance du 20 juin 2018, présente notamment les principes fondamentaux d'exercice de la fonction d'Audit interne en décrivant ses missions au sein du Groupe, sa place dans le dispositif de contrôle interne, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement.

L'Audit interne du Groupe est directement rattaché à la Direction Générale et au Comité d'audit garantissant ainsi son indépendance par rapport aux services et directions qu'il est susceptible d'interroger. Il exerce sa fonction sur la base d'un plan d'audit annuel et pluriannuel validé par la Direction Générale, la Présidence et le Comité d'audit puis par le Conseil d'Administration. En cours d'année, ce plan peut être modifié en fonction des contraintes d'exécution des missions ou de nouvelles demandes ayant un caractère prioritaire.

## B.6 Fonction actuarielle

Conformément à la directive Solvabilité 2, la fonction actuarielle donne une assurance raisonnable de la maîtrise des risques techniques au travers d’avis indépendant.

La fonction actuarielle a pour mission de :

- coordonner le calcul des provisions techniques,
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- informer le Conseil d’Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- émettre un avis sur la politique globale de souscription et sa bonne application,
- émettre un avis sur l’adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Ce sont les mêmes équipes qui matérialisent la fonction actuarielle des mutuelles MNH et MNH Prévoyance. À ce titre, les conclusions du rapport Groupe sont essentiellement déduites des rapports actuariels des mutuelles.

La fonction actuarielle réalise un rapport annuellement qui décrit l’exécution de son mandat sur l’année écoulée. Ce rapport est présenté au Conseil d’Administration.

Au niveau du Groupe, les provisions MNH et MNH Prévoyance sont additionnées pour déterminer les provisions Groupe.

## B.7 Sous-traitance

La sous-traitance d’activités importantes ou critiques au niveau des entités réglementées du Groupe (MNH, MNH Prévoyance et Banque Française Mutualiste) est traitée au niveau des entités elles-mêmes.

Le Groupe ne sous-traite pas ses fonctions clés. La seule activité externalisée que nous considérons par prudence<sup>6</sup> comme étant importante ou critique est l’activité de progiciel de support du *reporting* réglementaire dans la mesure où celle-ci est sous traitée chez un prestataire dédié EFFISOFT via les progiciels ASSURETAT et OOLIBA.

Afin d’en assurer la supervision un contrat de prestation de service et de maintenance datant de 2013 a été établis entre la MNH et EFFISOFT. Ce contrat couvre un certains nombres d’exigences prévues par l’article 274 du Règlement Délégué.

---

<sup>6</sup> Cette prudence s’explique par le fait que, compte tenu des délais de remise, une défaillance de ce prestataire pourrait occasionner des retards même si d’autres acteurs sur le marché pourraient se substituer pour la réalisation de cette prestation.

EFFISOFT est titulaire des droits d'auteur du progiciel ASSURETAT et distributeur du progiciel OOLIBA. Tous deux complémentaires, ces progiciels sont utilisés par les mutuelles MNH, MNH Prévoyance et par le Groupe pour réaliser leurs *reportings* réglementaires. Plus exactement :

- ASSURETAT va permettre la production des enveloppes trimestrielles et annuelles au format XBRL et va réaliser des tests de contrôle avant dépôt de ces enveloppes sur le portail ONEGATE et,
- OOLIBA va permettre le calcul du SCR des mutuelles MNH, MNH Prévoyance et du Groupe ainsi que les sous modules de SCR qui les composent.

Dans le cas où le Groupe envisagerait de sous-traiter, au niveau de ses fonctions centrales, une activité importante ou critique, il fera préalablement l'objet d'une étude par la fonction conformité Groupe et la fonction gestion des risques du Groupe. Ces études viseront à vérifier la conformité de l'externalisation avec les termes de la Directive Solvabilité II (articles 38 et 49) et du règlement UE 2015/35 (article 274) d'une part, et d'autre part, de faire une évaluation des risques induits par l'externalisation.

Le contrôle interne Groupe produit une liste des activités sous-traitées au niveau de Groupe et au niveau des entités du Groupe.

L'ensemble des activités sous-traitées doit être périodiquement audité.

Le Groupe, pour ce qui concerne ses fonctions centrales, peut faire appel à des prestataires de service (conseil juridique, conseil en stratégie, conseil en communication et en recrutement, services informatiques, formation, fourniture de données financière, fourniture de repas...), mais ces activités ne constituent pas des activités importantes ou critiques au regard de l'article R.354-7 du code des assurances.

La sous-traitance de fonctions ou activités importantes ou critiques pour les mutuelles du Groupe ou l'externalisation de fonctions essentielles pour la banque font l'objet d'une gestion et d'un suivi spécifique compte-tenu des règles en vigueur pour la banque et pour les mutuelles à titre individuel.

En matière de sous-traitance intragroupe, le principal accord concerne l'accord de délégation de gestion de MNH Prévoyance à MNH qui lui refacture. MNH Prévoyance n'a en effet pas de moyens propres.

# PARTIE C

## PROFIL DE RISQUE

- C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION
- C.2 RISQUE DE MARCHE
- C.3 RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE
- C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ
- C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL
- C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS
- C.7 INFORMATION SUR LA SENSIBILITÉ AUX RISQUES

## C. Profil de risque

Le profil de risque du Groupe est appréhendé de la manière suivante :

- identification des risques via une cartographie des risques,
- évaluation des risques :
  - par la mesure des risques financiers basée sur la formule standard du pilier 1 de la réglementation solvabilité 2 et sur des simulations de scénarios de crise spécifiques,
  - pour les risques opérationnels, une première mesure est réalisée au global avec la formule standard. Une cartographie des risques opérationnels permet de détailler l'ensemble des risques opérationnels par processus. Leur mesure s'effectue avec les directions opérationnelles,
  - pour les risques stratégiques et environnementaux, la mesure s'effectue avec la Direction Générale,
  - par des études spécifiques réalisées dans le cadre de l'ORSA qui complètent ces évaluations.

### C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est, par définition, exclusivement apporté par les activités d'assurance des mutuelles du Groupe.

Le risque de souscription des mutuelles correspond aux risques de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes). Ces risques peuvent avoir les origines suivantes:

- les hypothèses de tarification et de provisionnement,
- la structure tarifaire des produits,
- la conception des garanties,
- la distribution des produits,
- les modalités d'adhésion,
- le manque d'informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement.

MNH et MNH Prévoyance sont dotées d'une organisation et de processus permettant un suivi, satisfaisant du risque souscrit, des engagements potentiellement mis en production et du résultat comptable des opérations d'assurance. Les risques techniques sont suivis régulièrement par le comité de direction et le Conseil d'Administration.

Leur couverture est matérialisée par une politique de risque de souscription et de provisionnement qui définit les règles en matière de :

- tarification d'un nouveau produit (ou refonte d'un produit existant),
- provisionnement.

La fonction actuarielle suit également les risques techniques lors de ses travaux annuels (détaillés également dans la politique de risque de souscription et provisionnement).

Par ailleurs la sensibilité de la mutuelle au risque technique est testée dans le cadre du processus ORSA.

## C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact, de mouvements défavorables des marchés sur les portefeuilles d'investissements dans le Groupe. Ce risque de marché peut provenir :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue en portefeuille,
- d'une dégradation de la qualité de crédit des titres détenus en portefeuille,
- d'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur,
- d'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif d'un portefeuille.

Compte-tenu des spécificités de chacune des activités, le risque de marché est traité de manière décentralisé pour les mutuelles et pour la banque.

Les filiales de services du Groupe n'ont pas, à proprement parler, de portefeuilles d'investissements. Les mouvements de marché peuvent avoir un impact sur le résultat des activités de service, mais uniquement de manière indirecte.

Dans le cas des mutuelles, les portefeuilles d'investissement représentent près de 480 M€.

Ces investissements sont effectués de manière diversifiée de manière à limiter l'impact que pourrait avoir un scénario défavorable sur une classe d'actif particulière ou un émetteur particulier.

Des études actif-passif sont annuellement menées sur ces portefeuilles pour déterminer une allocation stratégique des actifs permettant, même en cas de situation adverse sur les marchés, de :

- tenir les engagements de la mutuelle notamment vis-à-vis de ses sociétaires,
- respecter les obligations réglementaires en matière de solvabilité,
- avoir un montant d'actif liquide suffisant pour honorer le paiement de ses prestations.

La Banque Française Mutualiste a un portefeuille d'actif représentant une valeur de près de 1,2 milliard d'€ investis principalement en obligations.

Afin de limiter les conséquences de scénarios adverses, la banque a fixé des limites d'exposition par catégories d'actifs, par pays, par maturité en fonction du niveau de rating.

La banque mène des études actif-passif visant à suivre et limiter le risque de marché et pour gérer le risque de liquidité.

Compte-tenu de son activité, qui consiste aussi à rémunérer des livrets, elle suit aussi spécifiquement l'évolution du rendement et de la marge du portefeuille.

### C.3 Risque de crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit dans le Groupe est principalement porté par la Banque Française Mutualiste.

Le risque de crédit se définit par le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties.

La Banque Française Mutualiste encourt 3 types de risques de crédit : celui pris à l'occasion de financement de personnes physiques, de personnes morales ou de placements de trésorerie.

- Crédit aux personnes physiques
- Crédit aux personnes morales
- Placements de trésorerie

Le risque de crédit et de contrepartie est géré notamment par la mise en place de dispositif de sélection des opérations (pour les crédits aux personnes morales et physiques) et plus généralement par des systèmes de limites par contreparties dans le cadre d'une politique d'engagement. Ce risque fait l'objet d'un *reporting* spécifique notamment concernant les encours douteux qui restent à un niveau faible en regard du total des encours (environ 6 % pour un coût final inférieur à 1 % au 31/12/2019).

### C.4 Risque de liquidité

Le risque afférent à la liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements des mutuelles ou de la banque.

Dans le cadre de l'activité des mutuelles, il s'agit essentiellement de la capacité à honorer les prestations dues aux bénéficiaires.

Le risque de liquidité est le risque pour la Banque Française Mutualiste de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques (internes), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Pour la Banque Française Mutualiste, il est, pour l'essentiel, lié au risque de forte décollecte sur les encours de comptes sur livrets.

La gestion du risque de liquidité est gérée de manière décentralisée à la Banque Française Mutualiste, à la MNH et chez MNH Prévoyance.

Les principales mesures de remédiation et de limitation concernant ce risque sont le respect de limites par catégorie d'actif, pour la banque et de l'allocation stratégique, pour les mutuelles déterminées dans le cadre des études actif-passif. Par ailleurs, la banque comme les mutuelles choisissent d'investir dans des actifs de qualité permettant la mise en pension et la cession rapide.

Les mesures mises en place sont aussi liées au respect de ratios réglementaires (pour la Banque Française Mutualiste) et à la mise en place d'indicateurs de suivi et de limites du risque de liquidité. La mise à jour de ces indicateurs est réalisée mensuellement à la Banque Française Mutualiste, MNH, et MNH Prévoyance.

## C.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe ou d'accidents.

Ce risque est suivi de manière décentralisée au niveau des mutuelles et de la banque qui ont mis en place des dispositifs de gestion et de suivi de ces risques.

Au niveau des mutuelles, le risque opérationnel est suivi au travers de la cartographie des risques et des contrôles réalisés. La cartographie des risques de la mutuelle prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

Pour la Banque Française Mutualiste, les contrôleurs internes assistent les directions opérationnelles et fonctionnelles dans leurs missions de mesure et de suivi du risque opérationnel. De par les contrôles qu'ils réalisent, ils fournissent aux organes dirigeants de la banque des informations qualitatives et quantitatives sur le risque opérationnel.

Le Groupe a cartographié les risques de toutes ses entités de services et un reporting de contrôle listant les risques affectant le Groupe a également été déployé pour certaines d'entre elles.

La Cartographie Groupe met en évidence les principaux risques et la manière de les hiérarchiser. La cartographie des risques Groupe est périodiquement revue et validée avec la Direction Générale et sa synthèse transmise au Conseil d'Administration au travers d'un rapport annuel.

## C.6 Autres risques importants

Le Groupe est sujet à des risques environnementaux importants liés à son exposition aux aléas qui pourraient toucher le monde de la santé dans son ensemble.

C'est dans cette optique que la stratégie du Groupe consiste à diversifier ses métiers afin d'être à même de suivre ou d'anticiper les changements qui pourraient se produire dans le secteur de la santé.



Le Groupe est aussi sensible au risque de réputation compte-tenu qu'une grande part de son activité est faite auprès de professionnels de la santé et d'institutions de santé. Pour parer à ce risque, le Groupe œuvre pour mettre en place des relations plus poussées avec des partenaires dans le monde de la santé.

Par ailleurs, le Groupe qui regroupe près de 6000 collaborateurs (ETP) opérant dans des domaines très divers, est naturellement amené à traiter de forts enjeux en matière de ressources humaines.

Enfin, la stratégie du Groupe l'a amené à devoir maîtriser un grand nombre de nouveaux métiers, ce qui a constitué un défi. Pour parer à ce risque, le Groupe s'est appuyé d'une part, sur une gouvernance décentralisée permettant la prise de décision au bon niveau de décision et d'autre part, sur un niveau élevé de *reporting* permettant un suivi des risques au niveau du Groupe.

Les engagements hors bilan dans le Groupe qui sont majoritairement des engagements reçus d'entreprises du secteur bancaire ne génèrent pas, en eux-mêmes, de risques importants au niveau du Groupe.

## C.7 Information sur la sensibilité aux risques

Dans le cadre du processus ORSA des tests de résistance ont été menés sur la solvabilité en simulant plusieurs scénarios de crise sur des risques techniques (hausse de la sinistralité) et de marché (simulation d'un krach sur les marchés actions, hausse des taux).

Les résultats ont été simulés sur la période allant de 2019 à 2024 sur la base des scénarii suivants :

- une hausse de la sinistralité (dérive de 10 % par an),
- une baisse des marchés action de 50 %,
- une hausse des taux de +2 %
- une baisse des taux de -2 %
- la conjugaison à la fois des effets d'une hausse de la sinistralité avec une baisse des marchés action de 25 %

PSFH qui simule les effets les plus forts d'une éventuelle réforme du PSFH sur les mutuelles

Aucun de ces scénarios de crise n'a conduit à une situation d'insolvabilité pour le Groupe sur la période.

En complément de ces simulations de scénarios de crise et compte tenu de l'importance grandissante que prend le scénario PSFH, le Groupe a simulé des scénarios de crise complémentaires additionnels au scénario de crise dit PSFH en simulant à partir de ce scénario :

- un scénario de crise technique qui correspond à une hausse de la sinistralité (dérive de 10 % par an),
- un scénario de crise de marché correspond à une baisse des marchés action de 50 %,
- un scénario de crise de hausse des taux de +2 %,
- un scénario de crise de baisse des taux de -2 %,
- un scénario de crise qui conjugue à la fois les effets d'une hausse de la sinistralité avec une baisse des marchés action de 25 %.

Dans le cadre de ces simulations de scénarios de crise complémentaires, le Groupe connaissait des situations d'insolvabilité dans les cas de:

- hausse de la sinistralité,
- baisse des taux,
- conjugaison entre hausse de la sinistralité et baisse des marchés actions.

**PARTIE D**  
**VALORISATION A DES FINS DE**  
**SOLVABILITÉ**

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le Groupe calcule sa solvabilité réglementaire par la méthode dite de consolidation.

Pour déterminer le niveau de ses fonds propres, le Groupe établit donc un bilan prudentiel consolidé en norme solvabilité 2.

La création de ce bilan prudentiel se fait en deux étapes :

- sur la base des bilans de l'ensemble des sociétés du Groupe (qu'elles soient ou non réglementées), un bilan consolidé conformément au CRC N°2000-05,
- qui sera ensuite, par des retraitements supplémentaires mis en norme Solvabilité 2. Parmi l'ensemble des retraitements (Solvabilité 2, de consolidation et autres) il y a notamment :
  - l'élimination des flux intragroupes,
  - l'élimination des survaleurs et sous valeurs,
  - la comptabilisation des placements à la valeur de marché au lieu de la valeur comptable historique,
  - l'annulation des immobilisations incorporelles,
  - la comptabilisation des provisions techniques en norme Solvabilité 2.

Les actifs sont, dès lors qu'ils sont cotés, comptabilisés en valeur de marché dans le bilan prudentiel.

Les autres actifs sont comptabilisés en valeur comptable, ce qui correspond notamment pour les actifs immobiliers à la meilleure estimation connue.

Comme il a été précisé ci-dessus, le Groupe procède systématiquement à l'élimination des survaleurs et des sous valeurs des immobilisations incorporelles dans le cadre de l'établissement de son bilan prudentiel.

Les provisions techniques sont calculées au niveau du Groupe en norme Solvabilité 2. Elles sont l'addition des provisions techniques de MNH et de MNH Prévoyance. Les provisions techniques sont, autant pour la MNH que pour MNH Prévoyance, calculées de manière prudente.

Les autres passifs sont pour une grande partie constitués des encours sur livrets de la Banque Française Mutualiste. Ils sont repris dans le bilan en norme prudentielle solvabilité 2 pour les montants correspondants à leur valeur dans les comptes de la Banque Française Mutualiste.

Le Groupe n'a recours à aucune option réglementaire du « paquet branches longues » pour évaluer les provisions mathématiques.



# PARTIE E

## GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

## E. Gestion du capital

### E.1 Fonds propres

Au 31/12/2019, les fonds propres prudentiel du Groupe sont majoritairement des fonds propres de niveau 1 (qui correspond au plus haut niveau de qualité).

Les fonds propres du Groupe comprennent cependant de la dette subordonnée pour :

- 80 M€ de Titre Subordonné Remboursable (TSR) en fonds propres de niveau 2 souscrit par la MNH en 2018,
- un montant d'environ 2 M€ en fonds propres de niveau 1 dans les fonds propres de la Banque Française Mutualiste.

Les intérêts minoritaires de la Banque Française Mutualiste contribuent positivement aux fonds propres du Groupe pour la partie couvrant l'exigence réglementaire de la Banque Française Mutualiste. La partie résiduelle des intérêts minoritaires est écrêtée. Cet écrêtage explique la différence entre les fonds propres prudentiels et l'excédent entre l'actif et le passif.

Aucun élément de fonds propres du Groupe ne fait l'objet des mesures transitoire prévues à l'article 308 ter paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE.

Les fonds propres prudentiels du Groupe sont en totalité éligibles pour la couverture du capital de solvabilité réglementaire<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> L'application de l'article 82 du règlement délégué conduit à écrêter légèrement (moins de 1 M€) le TSR de la MNH qui représente un peu plus que 50% du SCR de MNH.

## E.2 Capital de solvabilité requis

Au 31/12/2019, le SCR (ou capital de solvabilité réglementaire) de Groupe se décompose de la manière suivante en méthode consolidation:

<i>en M€</i>	2019	2018	Variation
<b>SCR</b>	<b>446,3</b>	<b>435,6</b>	10,6
<b>Exigence de marge Banque</b>	282,2	266,2	16,0
<b>Exigence de marge Assurance</b>	164,1	169,5	-5,3
<b>Exigence de marge Assurance</b>	164,1	169,5	-5,3
<b>Ajustements</b>	-5,6	0,0	-5,6
<b>SCR opérationnel (assurance)</b>	18,3	18,4	-0,2
<b>BSCR (assurance)</b>	151,4	151,0	0,4
<b>BSCR</b>	151,4	151,0	0,4
<b>Effet de diversification</b>	43,5	43,9	-0,5
<b>Somme des composantes</b>	194,9	195,0	-0,1
<b>SCR marché</b>	43,7	50,5	-6,8
<b>SCR contrepartie</b>	13,5	10,2	3,3
<b>SCR vie</b>	12,5	12,0	0,5
<b>SCR santé</b>	125,2	122,3	2,9
<b>SCR non-vie</b>	0,0	0,0	0,0

Le SCR a augmenté de 10,6 M€ entre 2018 et 2019. Cette hausse est principalement expliquée par l'augmentation de l'exigence de marge de la Banque Française Mutualiste de 16,0 M€ compensée en partie par une baisse de l'exigence assurance de 5,3 M€.

Le capital de solvabilité requis de 446 M€ est à mettre en regard des fonds propres prudentiels qui s'élèvent à 595,1 M€. Le ratio de solvabilité du Groupe s'établit donc à 133,3% (131,0% en 2018). Les fonds propres prudentiels doivent obligatoirement être supérieurs au capital de solvabilité requis, et le ratio de solvabilité supérieur à 100%.

Le calcul réglementaire (en méthode consolidation) est fait sur la base de la formule standard sans utilisation de simplification ou d'option réglementaire hormis l'utilisation de l'ajustement de volatilité et sans utiliser de paramètres spécifiques.

Il n'y a actuellement aucune indication de l'autorité de contrôle indiquant que le montant définitif du calcul de l'exigence de capital réglementaire du Groupe resterait subordonné à une évaluation du contrôle. Aucun manquement n'a été constaté à la couverture du capital de solvabilité réglementaire pour le Groupe ni pour ses filiales réglementées.

A photograph of three healthcare professionals in scrubs walking down a hospital hallway. The image is overlaid with a blue tint. The word "ANNEXES" is centered in white text. The man on the left is holding a clipboard, the woman in the middle has a stethoscope, and the man on the right is looking at a tablet.

# ANNEXES



## Bilan (Etat prudentiel S.02.01)

Actifs	Valeur Solvabilité II		Passifs	Valeur Solvabilité II	
		C0010			C0010
Goodwill	R0010	-	Provisions techniques non-vie	R0510	103 801 556
Frais d'acquisition différés	R0020	-	Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-
Immobilisations incorporelles	R0030	-	Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-	Meilleure estimation	R0540	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-	Marge de risque	R0550	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	263 198 507	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	103 801 556
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 712 593 865	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 842 920	Meilleure estimation	R0580	90 321 242
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 201 276	Marge de risque	R0590	13 480 314
Actions	R0100	-	Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	99 949 633
Actions - cotées	R0110	-	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	38 585 290
Actions - non cotées	R0120	-	Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Obligations	R0130	1 079 095 183	Meilleure estimation	R0630	16 684 326
Obligations d'État	R0140	556 524 297	Marge de risque	R0640	21 900 964
Obligations d'entreprise	R0150	213 438 769	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	61 364 343
Titres structurés	R0160	309 132 117	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Titres garantis	R0170	-	Meilleure estimation	R0670	49 546 121
Organismes de placement collectif	R0180	416 053 872	Marge de risque	R0680	11 818 222
Produits dérivés	R0190	-	Provisions techniques UC et indexés	R0690	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	205 528 232	Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Autres investissements	R0210	5 872 382	Meilleure estimation	R0710	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	-	Marge de risque	R0720	-
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1	Autres provisions techniques	R0730	-
Avances sur police	R0240	-	Passifs éventuels	R0740	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	1	Provisions autres que les provisions techniques	R0750	16 296 576
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	-	Provisions pour retraite	R0760	22 894 255
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-	Dépôts des réassureurs	R0770	-
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-	Passifs d'impôts différés	R0780	38 990
Non-vie hors santé	R0290	-	Produits dérivés	R0790	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	-	Dettes envers des établissements de crédit	R0800	204 523 499
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-	Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	-
Santé similaire à la vie	R0320	-	Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	47 866 374
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-	Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	172 305
Vie UC et indexés	R0340	-	Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 472 629 747
Dépôts auprès des cédantes	R0350	-	Passifs subordonnés	R0850	82 167 729
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 954 666	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	339 488	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	82 167 729
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 427 590 107	Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	166 334 265
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-	<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>4 216 674 929</b>
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	280 249 125			
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	47 311 576			
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>4 744 237 335</b>	<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>527 562 406</b>

## Primes, prestations et frais (Etat prudentiel S.05.01)

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	521 434 729,11	22 757 969,29	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	521 434 729,11	22 757 969,29	-	-	-	-	-	-	-
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	521 434 729,11	22 757 969,29	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	521 434 729,11	22 757 969,29	-	-	-	-	-	-	-
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	392 630 507,77	16 668 003,31	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	50,41	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0400	392 630 558,18	16 668 003,31	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	-	-	-	-	-	-	-	544 192 698,40
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0200	-	-	-	-	-	-	-	544 192 698,40
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	-	-	-	-	-	-	-	544 192 698,40
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0300	-	-	-	-	-	-	-	544 192 698,40
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	-	-	-	-	-	-	-	409 298 511,07
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	-	-	-	-	-	-	50,41
Net	R0400	-	-	-	-	-	-	-	409 298 561,48
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0500	-	-	-	-	-	-	-	-

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie										
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	73 422 078,88	2 831 122,52	-	-	-	-	-	-	-
<b>Charges administratives</b>										
Brut – assurance directe	R0610	8 828 544,36	421 740,24	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0640	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0700	8 828 544,36	421 740,24	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais de gestion des investissements</b>										
Brut – assurance directe	R0710	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0740	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0800	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais de gestion des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0810	16 941 922,21	330 857,73	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0840	-	50,41	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0900	16 941 871,80	330 857,73	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais d'acquisition</b>										
Brut – assurance directe	R0910	47 651 662,72	2 078 524,55	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0940	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1000	47 651 662,72	2 078 524,55	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais généraux</b>										
Brut – assurance directe	R1010	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1040	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres dépenses</b>	R1200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses</b>	R1300	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	-	-	-	-	-	-	76 253 201,41
<b>Charges administratives</b>								
Brut – assurance directe	R0610	-	-	-	-	-	-	9 250 284,60
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0640	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0700	-	-	-	-	-	-	9 250 284,60
<b>Frais de gestion des investissements</b>								
Brut – assurance directe	R0710	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0740	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0800	-	-	-	-	-	-	-
<b>Frais de gestion des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0810	-	-	-	-	-	-	17 272 779,95
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0840	-	-	-	-	-	-	50,41
Net	R0900	-	-	-	-	-	-	17 272 729,54
<b>Frais d'acquisition</b>								
Brut – assurance directe	R0910	-	-	-	-	-	-	49 730 187,27
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0940	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1000	-	-	-	-	-	-	49 730 187,27
<b>Frais généraux</b>								
Brut – assurance directe	R1010	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1040	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1100	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres dépenses</b>	R1200	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses</b>	R1300	-	-	-	-	-	-	76 253 201,41

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	17 500 904,80	5 249 412,22	-	25 638 873,89	-	-	-	48 389 190,91
Part des réassureurs	R1420	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1500	17 500 904,80	5 249 412,22	-	25 638 873,89	-	-	-	48 389 190,91
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	17 500 904,80	5 249 412,22	-	25 638 873,89	-	-	-	48 389 190,91
Part des réassureurs	R1520	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1600	17 500 904,80	5 249 412,22	-	25 638 873,89	-	-	-	48 389 190,91
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	11 320 179,31	3 327 596,71	-	18 875 444,88	-	-	-	33 523 220,90
Part des réassureurs	R1620	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1700	11 320 179,31	3 327 596,71	-	18 875 444,88	-	-	-	33 523 220,90
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R1720	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1800	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 795 991,40	1 249 537,97	-	7 562 071,20	-	-	-	10 607 600,57
<b>Charges administratives</b>									
Brut	R1910	144 016,85	51 094,66	-	517 552,42	-	-	-	712 663,93
Part des réassureurs	R1920	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2000	144 016,85	51 094,66	-	517 552,42	-	-	-	712 663,93
<b>Frais de gestion des investissements</b>									
Brut	R2010	-	480 060,43	-	2 912 686,76	-	-	-	3 392 747,19
Part des réassureurs	R2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2100	-	480 060,43	-	2 912 686,76	-	-	-	3 392 747,19
<b>Frais de gestion des sinistres</b>									
Brut	R2110	60 857,43	187 539,31	-	1 411 795,90	-	-	-	1 660 192,64
Part des réassureurs	R2120	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2200	60 857,43	187 539,31	-	1 411 795,90	-	-	-	1 660 192,64

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Frais d'acquisition</b>									
Brut	R2210	1 591 117,12	530 843,57	-	2 720 036,12	-	-	-	4 841 996,81
Part des réassureurs	R2220	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2300	1 591 117,12	530 843,57	-	2 720 036,12	-	-	-	4 841 996,81
<b>Frais généraux</b>									
Brut	R2310	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R2320	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2400	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres dépenses</b>	R2500	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses</b>	R2600	-	-	-	-	-	-	-	10 607 600,57
<b>Montant total des rachats</b>	R2700	-	-	-	-	-	-	-	-

## Primes, prestations et frais par pays d'origine (Etat prudentiel S.05.02)

		Total 5 principaux pays et pays d'origine	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie
		C0070	C0010	C0020
	R0010			France
		C0140	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	R0110	544 192 698	544 192 698	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0140	0	0	0
<b>Net</b>	R0200	544 192 698	544 192 698	0
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	R0210	544 192 698	544 192 698	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0240	0	0	0
<b>Net</b>	R0300	544 192 698	544 192 698	0
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	R0310	409 298 511	409 298 511	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0
<b>Part des réassureurs</b>	R0340	-50	-50	0
<b>Net</b>	R0400	409 298 561	409 298 561	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0
<b>Net</b>	R0500	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	76 253 201	76 253 201	0
<b>Autres dépenses</b>	R1200	0		
<b>Total des dépenses</b>	R1300	76 253 201		

		Total 5 principaux pays et pays d'origine	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie
		C0210	C0150	C0160
	R1400			France
		C0280	C0220	C0230
<b>Primes émises</b>				
Brut	R1410	48 389 191	48 389 191	0
<b>Part des réassureurs</b>	R1420	0	0	0
<b>Net</b>	R1500	48 389 191	48 389 191	0
<b>Primes acquises</b>				
Brut	R1510	48 389 191	48 389 191	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0
<b>Net</b>	R1600	48 389 191	48 389 191	0
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut	R1610	33 523 221	33 523 221	0
<b>Part des réassureurs</b>	R1620	0	0	0
<b>Net</b>	R1700	33 523 221	33 523 221	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut	R1710	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0
<b>Net</b>	R1800	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	10 607 601	10 607 601	0
<b>Autres dépenses</b>	R2500	0		
<b>Total des dépenses</b>	R2600	10 607 601		

## Fonds propres (Etat prudentiel S.23.01)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 134 244,00	3 134 244,00	-	-
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-	-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	-	-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-	-	-
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	-	-	-	-
Actions de préférence	R0090	-	-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	-	-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-	-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	-	-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	524 389 172,00	524 389 172,00	-	-
Passifs subordonnés	R0140	82 167 729,00	-	2 167 729,00	80 000 000,00
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	-	-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	38 990,00	-	-	38 990,00
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	-	-	-	-
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	-	-	-	-
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	14 635 373,27	14 635 373,27	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-	-	-
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	-	-	-	-
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	14 635 373,27	14 635 373,27	-	-
<b>Total déductions</b>	R0280	14 635 373,27	14 635 373,27	-	-
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	595 094 761,73	512 888 042,73	2 167 729,00	80 000 000,00
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-	-	-	-
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-	-	-	-
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-	-	-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-	-	-	-
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-	-	-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-	-	-	-
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	-	-	-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	-	-	-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-	-	-	-
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	-	-	-	-
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	-	-	-	-
Institution de retraite professionnelle	R0420	-	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	-	-	-	-
<b>Total fonds propres d'autres secteurs financiers</b>	R0440	-	-	-	-
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	595 094 761,73	512 888 042,73	2 167 729,00	80 000 000,00
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	595 055 771,73	512 849 052,73	2 167 729,00	80 000 000,00
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	595 094 761,73	512 888 042,73	2 167 729,00	80 000 000,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	595 055 771,73	512 888 042,73	2 167 729,00	80 000 000,00
<b>Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0590	446 312 801,15	-	-	-
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	55 495 307,54	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0630	133,3%	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	1072,3%	-	-	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	595 094 761,73	512 888 042,73	2 167 729,00	80 000 000,00
<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par déduction et agrégation</b>	R0670	-	-	-	-
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	446 312 801,15	-	-	-
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	133,3%	-	-	-
<b>Réserve de réconciliation</b>					
Excédent d'actif sur passif	R0700	527 562 406,00	-	-	-
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-	-	-	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	-	-	-	-
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 173 234,00	-	-	-
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement	R0740	-	-	-	-
Autres fonds propres non disponibles	R0750	-	-	-	-
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	524 389 172,00	-	-	-
<b>Bénéfices attendus</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-	-	-	-
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-	-	-	-
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	-	-	-	-

## Capital de solvabilité requis (SCR) (Etat prudentiel S.25.01)

Risque de marché
Risque de défaut de la contrepartie
Risque de souscription en vie
Risque de souscription en santé
Risque de souscription en non-vie
Diversification
Risque lié aux immobilisations incorporelles
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE
Risque opérationnel
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies
<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.
Prestations discrétionnaires futures nettes
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
<b>Informations sur les autres entités</b>
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle
Capital requis pour entreprises résiduelles
<b>SCR global</b>
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation
Capital de solvabilité requis

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
R0010	43 665 370,44	43 665 370,44	
R0020	13 499 725,10	13 499 725,10	
R0030	12 477 442,18	12 477 442,18	
R0040	125 219 778,19	125 219 778,19	
R0050	-	-	
R0060	- 43 415 062,83	- 43 415 062,83	
R0070	-	-	
R0100	<b>151 447 253,09</b>	<b>151 447 253,09</b>	

	C0100
R0120	-
R0130	18 262 502,90
R0140	-
R0150	- 5 565 840,51
R0160	-
R0200	<b>164 143 915,48</b>
R0210	-
R0220	<b>446 312 801,15</b>
R0400	-
R0410	-
R0420	-
R0430	-
R0440	-
R0450	<b>4 sans ajustement</b>
R0460	-
R0470	55 495 307,54
R0500	282 168 885,66
R0510	282 168 885,66
R0520	-
R0530	-
R0540	-
R0550	-
R0560	-
R0570	446 312 801,15